



# RAPPORT ARTICLE 29



STRUCTURE DES INFORMATIONS DE DURABILITE DU RAPPORT ANNUEL CONFORMEMENT AU V DE L'ARTICLE D. 533-16-1 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER APPLICABLE AUX ORGANISMES AYANT PLUS DE 500 MILLIONS D'EUROS DE TOTAL DE BILAN ASSUJETTIS A LA FOIS AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT ET AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

**JUIN 2026**

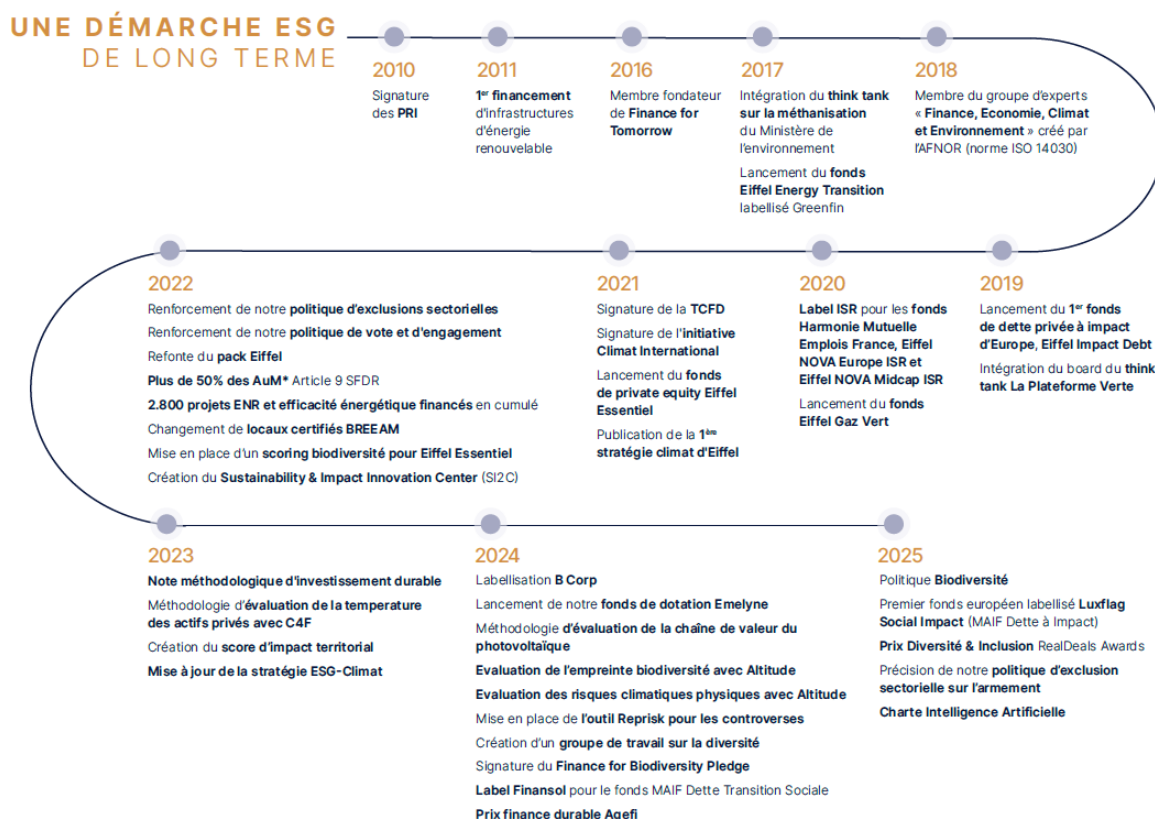
## Table des matières

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>3</b>  |
| A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 3         |
| B. Moyens internes déployés par l'entité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 8         |
| C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité                                                                                                                                                                                                                                                                       | 8         |
| D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 10        |
| E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 11        |
| F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement | 12        |
| G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants                                                              | 13        |
| H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité                                                                                                                                                           | 17        |
| I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 20        |
| <b>II. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019</b>                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>22</b> |
| J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 22        |
| K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 22        |
| L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité                                                                                                                                                                                                                                                                            | 29        |
| M. Politique d'engagement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 29        |
| M.1. Références aux normes internationales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 30        |

## I. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat

### A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

L'ESG fait partie de l'ADN d'Eiffel Investment Group (ci-après « Eiffel »). Le premier financement d'infrastructures renouvelables date de 2011 et Eiffel s'est depuis renforcé sur d'autres stratégies pour développer le financement à impact, avec une volonté d'avoir des résultats ambitieux, concrets, mesurables.



\* Parmi les fonds éligibles (hors FCT), engagements non appelés inclus.

### Notre démarche ESG de long terme

Avec **8 milliards d'euros d'encours sous gestion** (engagements non appelés inclus) et 112 collaborateurs au 31/12/2025, nos financements sont aujourd'hui déployés au sein de 4 stratégies principales :

- Infrastructures d'énergie renouvelable,
- Dette privée,
- Capital investissement,
- Actions et crédit cotés.

Au 31 décembre 2025, **nos encours sont labellisés**, parmi les labels suivants : Luxflag ESG, Luxflag Climate Finance, Luxflag Environment, Luxflag Social Impact, Greenfin, Label ISR, France Relance et Label Finansol. 64% de nos encours éligibles à la classification SFDR sont Article 9. 18% de nos encours éligibles à la classification SFDR sont Article 8.

Au sein de ces stratégies, l'ESG se décline autour de 3 piliers :

## **1. L'intégration complète de l'extra-financier dans nos pratiques d'entreprise et d'investissement**

Eiffel a opté pour une gouvernance ESG impliquant l'ensemble des équipes afin de mettre le financier et l'extra-financier sur le même plan et favoriser la porosité entre ces deux aspects de notre activité, comme détaillé dans la section C.

L'ensemble de nos collaborateurs sont formés aux enjeux ESG et passent la certification AMF Finance durable. Cette volonté de formation s'étend au-delà des murs d'Eiffel puisque certains collaborateurs enseignent à l'université Dauphine, l'Ecole Polytechnique, l'ESSEC et l'INSTN sur les différents enjeux environnementaux et sociaux et la finance durable.

Soucieux de transmettre cette connaissance et nos innovations à nos investisseurs, nous avons créé en 2022 le laboratoire de recherche Sustainability and Impact Innovation Center (SI2C), dans lequel nous publions régulièrement sur des sujets ESG variés. Seize publications sont à ce jour disponibles.

Enfin, Eiffel a annoncé lors de la COP28 qui s'est tenu en novembre à Dubaï l'ouverture de son nouveau bureau à Abu Dhabi, une étape clé dans son ambition internationale, et la création de l'Institut pour la Finance Durable en partenariat avec l'Université Paris-Sorbonne Abu Dhabi. Cet institut rassemblera des étudiants, des experts, des universitaires et des praticiens pour mener des recherches et des analyses, fournissant ainsi des informations susceptibles de façonner l'avenir de la finance mondiale.

## **2. L'accompagnement dynamique et volontariste des entreprises financées dans leurs transitions**

Eiffel développe un accompagnement qui va bien au-delà du simple financement pour soutenir activement les entreprises dans leurs transitions ESG. Notre approche consiste à sensibiliser l'ensemble des parties prenantes aux enjeux et opportunités de développement durable, tout en facilitant l'implémentation de plans d'action concrets et d'amélioration continue.

Notre engagement se matérialise également par un soutien financier direct aux analyses d'impact. Eiffel co-finance la première analyse de cycle de vie pour mesurer avec précision l'impact de l'ensemble de la chaîne de valeur des projets d'infrastructure, accompagnée d'un plan d'action visant à réduire l'impact négatif de l'activité.

Nous avons développé une méthodologie propriétaire, le Score d'Autonomie Stratégique, visant à mesurer la contribution des entreprises financées aux secteurs clés de l'autonomie européenne. Ce score repose sur deux piliers complémentaires : le Score Maslow (sur 60 points), qui hiérarchise les secteurs selon leur criticité pour les besoins fondamentaux, à savoir les besoins primaires (énergie, matières premières, produits agricoles, technologie numérique) aux besoins vitaux (défense, santé), et le Score de Balance commerciale (sur 40 points), qui mesure la dépendance de l'Union européenne aux importations via la formule :  $\text{Score\_Balance commerciale} = 40 \times (\text{importations} / (\text{exportations} + \text{importations}))$ . Pour les services ne relevant pas de la nomenclature douanière, quatre critères qualitatifs sont pris en compte : la part du chiffre d'affaires, la criticité dans la chaîne de valeur, l'existence d'alternatives et le risque d'interruption. Une entreprise obtient un score plus élevé lorsqu'elle opère dans un secteur vital pour lequel l'Union européenne dépend de puissances étrangères. Les données de référence sont issues d'Eurostat (2024).

Nous proposons un accompagnement approfondi pour élaborer des roadmaps et des business plans Impact sur-mesure. Ces Business Plans Impact sont conçus pour capitaliser sur les forces ESG existantes de chaque entreprise tout en comblant les lacunes identifiées lors de notre due diligence.

## **3. L'élaboration de stratégies à fort impact positif sur les enjeux liés aux transitions environnementales et sociales**

L'année 2025 fut une année de maturité pour nos stratégies à impact et notre démarche ESG. Nous avons renforcé notre politique d'exclusion sectorielle notamment pour le secteur de la défense.

Conscient de la nécessité de participer à l'effort de défense, tout en ne transigeant pas sur les exigences ESG, Eiffel a précisé sa politique d'exclusion et de vigilance pour le secteur de l'armement. Un Comité Défense et des diligences renforcées ont été instaurées pour s'assurer de la prise en compte exhaustive des risques ESG liés au financement de ce secteur sensible.

Notre politique repose sur une analyse distinguant les armes interdites par les conventions internationales, les armes nucléaires et les produits à double usage. L'objectif est d'éviter toute implication dans des activités pouvant nuire à la stabilité géopolitique ou aller à l'encontre des principes de non-prolifération.

- Exclusion des armes controversées.
- Vigilance avec seuil (10% du CA) pour les armes conventionnelles. Passage en Comité Défense.
- Vigilance avec seuil (10% du CA) pour les produits à double usage s'intégrant dans un dispositif d'armement légal. Passage en Comité Défense.
- Autorisé si à destination des Etats-Unis, de la France ou du Royaume-Unis pour les armes nucléaires dans les traités.
- Autorisé sous conditions pour les produits à double usage ne s'intégrant pas dans un dispositif d'armement légal.

Fidèles à la définition de France Invest et du FIR sur la démarche d'impact (intentionnalité, additionnalité, mesure), nous avons aujourd'hui **19 fonds à impact**.

- **Infrastructures de transition énergétique (10 fonds) :**

- Eiffel Energy Transition
- Eiffel Energy Transition II
- Eiffel Energy Transition III
- Eiffel Gaz Vert
- Eiffel Transition Infrastructures
- Eiffel Infrastructures Vertes
- MAIF Rendement Vert
- Allianz Transition Energétique
- Eiffel Impact Infra Debt (VLK)
- IRCANTEC Infrastructures TEE Eiffel

De manière globale, à travers les financements en infrastructures de transition énergétique, **26 GW de capacité d'énergie verte ont été installées, 14 millions de tonnes de CO2e ont été évitées**<sup>1</sup> par an et **12 millions de foyers équivalent alimentés en énergie verte**.

- **Dettes privées à impact (7 fonds)**

- Eiffel Impact Debt
- Eiffel Impact Debt II
- Eiffel Impact Debt III
- MAIF Dette Transition Sociale
- MAIF Dette à Impact
- Eiffel Impact Direct Lending
- Eiffel Benelux Private Credit Fund (VLK)

---

<sup>1</sup> Emissions évitées = (FE électricité pays – FE technologie) x production annuelle (kWh). Nous avons développé une méthodologie interne de calcul des émissions évitées, basée sur les facteurs d'émissions des technologies financées, de leur production annuelle et des mix électriques des pays dans lesquels elles sont installées. Nous prenons par ailleurs en compte un scénario d'évolution des mix électriques des pays en question, basé sur le Stated Policies Scenario (STEPS) de l'Agence Internationale de l'Energie.

Pionniers de la dette privée à impact et créateurs des Covenants d'impact®, nous mesurons des indicateurs de durabilité au sein des sociétés financées par cette stratégie, dans une démarche d'amélioration continue. Les indicateurs de durabilité de l'ensemble des fonds de la stratégie dette privée montrent une progression positive des entreprises sur l'actionnariat salarié (79% en 2025 contre 74% en 2024), la part d'entreprises disposant d'un bilan GES (76% en 2025 contre 79% en 2024), la part des salariés en situation de handicap (2,2% en 2025 contre 2,42% en 2024). Le taux de parité au sein des organes de gouvernance (25% en 2025 contre 24% en 2024) et le taux de fréquence des accidents du travail (13,6 en 2025 contre 14,3 en 2024) méritent en revanche une attention particulière. Au total, ce sont plus de **290 Covenants d'impact®** qui ont été mis en place depuis 2019, couvrant **11 Objectifs de Développement Durable**.

#### - **Capital investissement (2 fonds) :**

- Eiffel Essentiel

Avec 400M€ d'engagements collectés, le fonds prend des participations stratégiques au capital d'entreprises actives dans les secteurs « essentiels », en particulier l'énergie, mais aussi l'agriculture et la santé, en jouant pleinement le rôle de partenaire de long terme. Depuis sa création, le fonds a réalisé 13 investissements, dans des entreprises dites de « solution », contribuant directement à la décarbonation de notre économie dans le domaine de la production d'énergie, la mobilité et l'efficacité énergétique des bâtiments. Les business plans d'impact, systématiquement mis en place au sein de chacune des sociétés accompagnées, participent activement à la recherche d'impact positif et l'amélioration continue des pratiques ; comme en témoignent les indicateurs de durabilité et d'additionnalité en 2025 : 3 014 ktCO<sub>2</sub>e évitées<sup>2</sup>, 92% des entreprises disposent d'un bilan GES, 50% des entreprises ont mis en place une charte des achats durables.

- Île-de-France Décarbonation

Avec le soutien de la Région Île-de-France et des investisseurs publics et privés (Bpifrance, SIGEIF, GRDF, EDF, Covéa, Crédit Agricole Île-de-France, et la Caisse d'Epargne), le fonds prend des participations stratégiques au capital d'entreprises actives dans la transition énergétique et la décarbonation, en jouant pleinement le rôle de partenaire de long terme. Depuis sa création fin 2024, le fonds a réalisé 2 investissements, dans des entreprises dites de « solution », contribuant directement à la décarbonation de notre économie dans les domaines de l'efficacité énergétique industrielle et de l'optimisation des centrales solaires. Les business plans d'impact, systématiquement mis en place au sein de chacune des sociétés accompagnées, participent activement à la recherche d'impact positif et l'amélioration continue des pratiques ; comme en témoignent les indicateurs de durabilité en 2025 : 22 900 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>eq évitées, 35,9 GWh d'énergie solaire produite par Elum.

#### - **Vue d'ensemble**

---

<sup>2</sup> Cet indicateur est calculé en multipliant la quantité d'électricité produite par les projets annuellement par l'empreinte carbone du mix énergétique de chaque pays où ces projets sont situés (source : Ademe, BaseCarbonev18, Aout 2020).



Le succès des initiatives en matière d'impact et plus généralement de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité tient à la capacité des acteurs financiers à se mobiliser eux-mêmes dans la définition d'une trajectoire commune. Cela passe notamment par le perfectionnement des outils et référentiels, qui ont vocation à traduire les objectifs ambitieux en actions concrètes.

Depuis plusieurs années, Eiffel s'est investi dans différentes initiatives de place en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux liés à la transition environnementale et sociale. Eiffel souhaite poursuivre son engagement dans ce domaine de manière très concrète en contribuant aux travaux des associations de place, en publiant des prises de position sur ces sujets et en collaborant à des travaux de recherche.

Eiffel s'engage à poursuivre les travaux collectifs dans lesquels la société est engagée et à rechercher les meilleurs partenariats possibles (acteurs de place, monde académique) pour être à la pointe de l'innovation et des meilleurs standards ESG.

## Industry initiatives & working groups

### CLIMATE & NATURE



**PRI**  
98/100 score at the management-company level.



**Net Zero Asset Managers**  
Net-zero alignment by 2050 commitment.



**iCI (Initiative Climat International)**  
Private-equity industry climate action.



**Finance for Biodiversity**  
Financial actors committed to biodiversity.



**TCFD**  
Task Force on Climate-related Financial Disclosures.

### IMPACT MEASUREMENT



**GIIN IRIS+**  
Global standard for impact measurement & management.



**FAIR**  
Social-impact finance association.

### INDUSTRY & DIVERSITY



**France Invest**  
Multiple commissions: diversity, sustainability, private assets, Private Credit, regulation & CSO Club.



**CFA Society France**  
ESG Investing commission.



**Women in Restructuring**  
Industry network promoting women in restructuring.



**NAB**  
National Advisory Board for Impact Investing.

### Participations aux initiatives de place, au 1er janvier 2026

Eiffel publie des informations sur son engagement et sa mise en œuvre sur son site internet [www.eiffel-ig.com](http://www.eiffel-ig.com), dans la rubrique « ESG ».

Dans un souci de transparence, nous publions un rapport d'impact chaque année, qui détaille l'ensemble des éléments évoqués précédemment et qui est accessible au public sur le site internet d'Eiffel.

Par ailleurs, la page « ESG » contient l'ensemble de nos rapports et politiques liés à la prise en compte d'une démarche d'investissement responsable :

- La politique d'engagement et de vote
- La politique d'exclusion sectorielle
- La politique de la biodiversité
- La politique relative aux risques de durabilité
- Le rapport d'engagement et de vote
- Le rapport PRI

Les documents juridiques (prospectus des fonds, DIC ainsi que le document portant les informations en matière de durabilité, notamment les informations précontractuelles de nos fonds catégorisés Article 8 ou 9 SFDR) sont disponibles sur le site internet d'Eiffel, sur la page dédiée de chaque fonds ou sur l'extranet mis à disposition des clients.

## **B. Moyens internes déployés par l'entité**

L'ESG est au cœur de l'ADN d'Eiffel et un axe de développement prioritaire. Eiffel y alloue par conséquent des moyens croissants. Ainsi, Eiffel s'est renforcé sur ce sujet en y accordant des moyens humains, des moyens de formation, et un budget en forte augmentation.

Au total, l'investissement en temps des équipes sur l'ESG représente l'équivalent de **16 ETP au sein** de notre société de gestion, contre 13 ETP en 2024, 12 ETP en 2023 et 8 ETP en 2022. Cela est dû à une forte implication de tous les collaborateurs, qui consacrent à l'ESG du temps au quotidien, ainsi qu'au recrutement d'un responsable Durabilité & Impact, Pierre-Philippe Crépin, entièrement consacré à la coordination de la stratégie ESG d'Eiffel. En 2023, Yun Tong a été nommée analyste ESG et dédiée 100% de son temps à l'ESG, permettant ainsi de renforcer la partie analyse, recherche et traitement de données.

Il nous a également paru essentiel de mettre la formation au cœur de la compréhension et de l'adhésion aux enjeux ESG au sein de nos équipes. Voici la liste des formations suivies en 2025 :

- ✓ L'ensemble des collaborateurs passent la certification AMF Finance Durable.
- ✓ Un atelier CSRD destiné aux dirigeants et responsables RSE des entreprises en portefeuille a été organisé avec Meaneo.
- ✓ Des formations internes sur des sujets variés :
  - CSRD
  - Biodiversité
  - Biocarburants
  - Marchés du carbone
  - Risques climatiques
  - Risques des controverses
  - Risque de cybersécurité
- ✓ Des ateliers Fresque de la diversité ont permis aux collaborateurs de se former sur les enjeux de diversité
- ✓ Intégration du plan stratégique ESG-Climat dans le pack d'onboarding des nouveaux collaborateurs

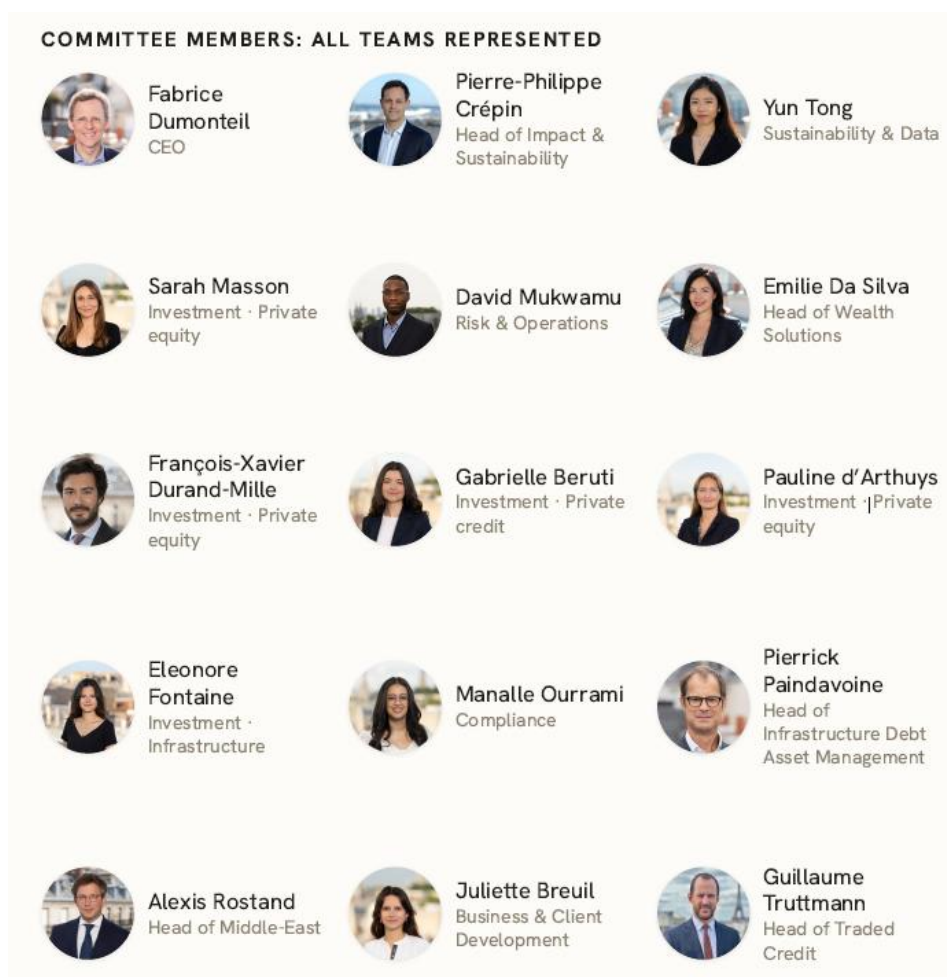
Enfin, nous avons considérablement renforcé notre budget ESG grâce à l'acquisition de nouveaux outils spécialisés et au recours à des prestations externes ciblées. Parmi les outils déployés figurent Greenscope pour la collecte de données, la plateforme RepRisk pour la gestion des controverses, InFrance pour l'évaluation du Score Impact Territorial, EthiFinance et Sustainalytics pour la notation extra-financière, ainsi qu'Altitude d'AXA Climate pour l'évaluation des risques physiques, climatiques et de biodiversité de nos investissements. S'agissant des prestations externes, nous avons notamment collaboré avec Meaneo pour l'organisation d'un atelier CSRD destiné aux dirigeants et responsables RSE des entreprises en portefeuille.

## **C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité**

Eiffel Investment Group a adopté une gouvernance originale, en constituant un Comité ESG, au sein duquel toutes les équipes sont représentées, et qui est présidé par Fabrice Dumonteil,



président d'Eiffel, et coordonné par Pierre-Philippe Crépin, responsable Durabilité & Impact chez Eiffel.



### Membres du comité ESG

Le comité ESG assure une coordination transversale entre les équipes et se réunit une fois par mois pour traiter de tous les sujets qui concourent à l'ambition ESG-climat d'Eiffel. Il peut être saisi à tout moment par les équipes de gestion pour toutes questions relatives à l'éligibilité d'un investissement (exclusion sectorielle, controverse, ...). Des groupes de travail thématiques réunissant 3 à 6 membres du comité ESG permettent d'élaborer une stratégie sur les sujets précis suivants :

- Atelier réglementaire SFDR / Taxonomie
- Atelier Data Climat
- Atelier Biodiversité
- Atelier Pack Eiffel
- Atelier Risques Climatiques
- Atelier Formation
- Atelier CSRD
- Atelier Diversité

Eiffel Investment Group a également intégré la prise en compte de critères extra-financiers dans sa politique de rémunération en y intégrant l'atteinte d'objectifs extra-financiers des fonds et l'investissement personnel des salariés dans le déploiement de la stratégie ESG d'Eiffel.

#### **D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre**

Notre politique d'engagement a été formalisé et est disponible publiquement. Nous en présentons ici les grands principes.

Les fonds gérés par Eiffel investissent notamment dans des PME et des ETI qui constituent le poumon du tissu économique européen. Eiffel se positionne comme un actionnaire long-terme accompagnant les sociétés dans la durée.

La philosophie d'Eiffel et de l'équipe de gestion est d'être proche du management des sociétés dans lesquelles le fonds investit. Nous accompagnons les sociétés présentes en portefeuille afin de les encourager à rendre publics leurs engagements et pratiques ESG mais aussi à les améliorer. Cette proximité permet notamment de construire une relation de confiance au sein de laquelle les gérants peuvent inciter les sociétés à collecter leurs données ESG et à en améliorer la performance d'année en année, notamment grâce à la dimension d'investissement long terme.

Eiffel attache une forte importance aux données extra-financières des sociétés financées et l'approche de la société de gestion repose sur la conviction que les entreprises qui intègrent les enjeux du développement durable dans leur stratégie offrent de meilleures perspectives à long terme. En effet, la qualité de la responsabilité sociale et environnementale tout comme une bonne pratique de la gouvernance d'entreprise favorisent directement son développement. L'engagement actionnarial et le dialogue sont au cœur de la stratégie ESG des fonds gérés et visent un double objectif :

1. enrichir le processus de gestion via une meilleure appréhension des risques extra-financiers ou opportunités extra-financières de nos investissements, ainsi qu'une sensibilisation des émetteurs à ceux-ci,
2. promouvoir la transparence et l'amélioration des pratiques dans la durée, en encourageant les émetteurs à rendre compte publiquement de leur stratégie ESG, et en améliorant leurs pratiques dans le domaine de la RSE.

Notre politique d'engagement vise donc à instaurer un dialogue constructif et de long terme avec les émetteurs afin de les sensibiliser et de les accompagner dans leur démarche responsable.

Les équipes de gestion et d'analyse suivent avec soin toutes les sociétés et autres émetteurs détenus dans les portefeuilles, aussi bien avant que pendant la période d'investissement. Ce suivi couvre : la stratégie, les résultats, les risques financiers et non financiers, la structure du capital, l'impact social et environnemental ainsi que la gouvernance d'entreprise. Cela peut comprendre l'évaluation des données spécifiques aux sociétés et émetteurs et celles du marché, la prise en compte des recherches effectuées par les brokers et d'autres prestataires de recherche indépendants - y compris la recherche ESG et le vote, la participation à des réunions individuelles et collectives avec les équipes dirigeantes, la visite de sites de production, la discussion avec des concurrents, des clients et d'autres parties prenantes. Les équipes s'appuient également sur leurs travaux de recherche ESG (interne et externe) et leurs activités d'engagement pour suivre l'exposition et la gestion des risques ESG.

Les grilles d'évaluations ESG internes ou fournies par les agences de notations extra-financières incarnent un outil de dialogue crucial avec les entreprises. Pour les émetteurs à la démarche naissante, elles permettent de structurer la sensibilisation aux thématiques couvertes. De plus, ces questionnaires et référentiels évoluent régulièrement afin :

1. qu'ils soient le plus adaptés aux besoins et capacités des entreprises financées ;
2. qu'ils permettent de sensibiliser les émetteurs à un certains nombres de notions, parfois nouvelles, et pour lesquelles il faut faire preuve de pédagogie, comme c'est le cas par exemple sur le volet climatique.

En 2025, Eiffel a réalisé 44 dialogues avec 34 émetteurs, issus des fonds investis majoritairement en action et, le cas échéant, labellisés ISR.

L'année 2025 a été marquée par un taux de participation de 84% de vote dans nos fonds majoritairement investis en actions dont les fonds labellisés ISR.

Le rapport de vote 2025 est disponible sur le site internet de la société de gestion.

## **E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles**

### **Taxonomie européenne :**

Eiffel mesure son éligibilité et son alignement aux six piliers de la taxonomie européenne :

- L'atténuation du changement climatique
- L'adaptation au changement climatique
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes
- La transition vers une économie circulaire
- La prévention et le contrôle de la pollution
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Au niveau de notre société de gestion, 32% des activités sont alignées à la Taxonomie européenne et 56% sont éligibles au 31 décembre 2025. Nos fonds d'infrastructures vertes, par nature très alignés, demeurent les principaux contributeurs à cet alignement.

Cette analyse porte sur l'ensemble des encours gérés par la société de gestion au 31 décembre 2025. La part de données estimées et de données réelles représente 52% du total des encours gérés par l'entité.

Notre approche méthodologique pour l'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement taxonomique s'adapte aux spécificités des différentes catégories d'actifs en portefeuille. Pour les entreprises non cotées, nous appliquons une méthodologie différenciée selon les deux critères d'analyse. L'évaluation de l'éligibilité repose sur une approche top-down utilisant des données sectorielles, permettant d'identifier les activités couvertes par la Taxonomie européenne en fonction de la classification sectorielle des entreprises. L'analyse d'alignement fait quant à elle l'objet d'un examen bottom-up, respectant les guidelines établies par la Commission européenne, notamment en matière de contribution substantielle aux objectifs environnementaux, de respect du principe "ne pas causer de préjudice important" (DNSH) et de conformité aux garanties minimales sociales.

Pour les entreprises cotées, nous nous appuyons sur les données et analyses fournies par Ethifinance. Cette source externe nous permet de bénéficier de données standardisées et régulièrement mises à jour, couvrant à la fois l'éligibilité et l'alignement des entreprises cotées selon les critères de la Taxonomie européenne.

### **Combustibles fossiles :**

En 2024, Eiffel a renforcé sa politique d'exclusion sectorielle. Concernant les énergies fossiles, Eiffel s'engage à exclure les entreprises impliquées dans l'exploration, le forage, l'extraction, la production, le transport et le stockage de pétrole (conventionnel et non conventionnel) et de gaz non conventionnel. Eiffel s'engage également à exclure tout financement de nouveaux projets et/ou d'exploitations de nouvelles réserves de pétrole ou de gaz.

En accord avec la taxonomie, la politique n'exclut pas totalement le gaz conventionnel car son utilisation peut contribuer à l'atteinte des objectifs globaux de l'Accord de Paris en tant que source d'énergie de transition. Par conséquent, Eiffel pourra financer des entreprises de la chaîne

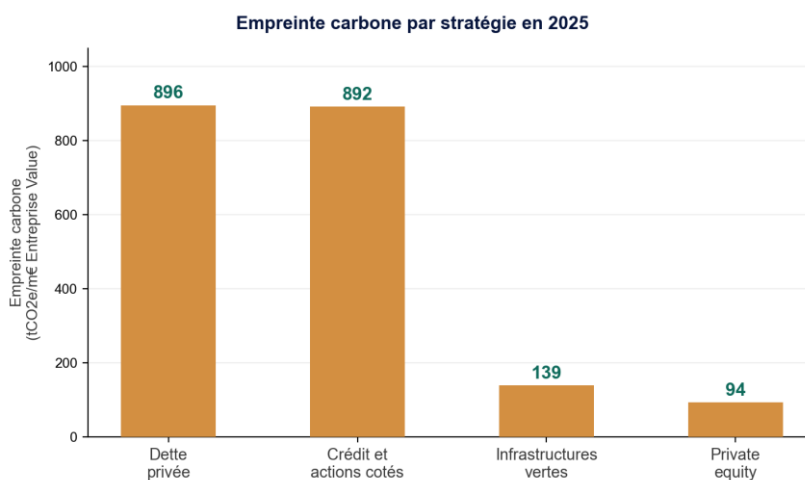
de valeur du gaz conventionnel si i) elles répondent aux exigences de la Taxonomie et ii) s'engagent à passer aux gaz renouvelables ou bas carbone d'ici à 2035.

La part fossile (part des recettes liée à l'ensemble des activités de la chaîne de valeur du pétrole et du gaz, toute activité primaire liée au charbon, vente d'équipement pour l'industrie fossile et production et transport des ressources fossiles) est estimée à **0,58% en 2025** et la part brune (charbon) à 0,01% en 2025. Ces estimations proviennent de Carbon4 Finance. A noter que la part fossile intègre l'ensemble de la chaîne de valeur, la politique d'exclusion d'Eiffel ne portant que sur la chaîne upstream et midstream.

**F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement**

Eiffel a mis en place une politique d'exclusion sectorielle ambitieuse, avec notamment une sortie complète du charbon en 2025, et d'ores et déjà une exclusion du pétrole et du gaz non conventionnel pour la partie amont de la chaîne de valeur.

Eiffel évalue par ailleurs les émissions de ses portefeuilles sur la base des données collectées par nos questionnaires ESG pour les actifs privés, et sur la base des données Carbon4 Finance et EthiFinance pour notre stratégie cotée. En 2025, à travers l'ensemble de ses investissements, Eiffel a émis 1 421 ktCO<sub>2</sub>e. Chaque million d'euros investi contribue en moyenne à l'émission de 497 tCO<sub>2</sub>e.



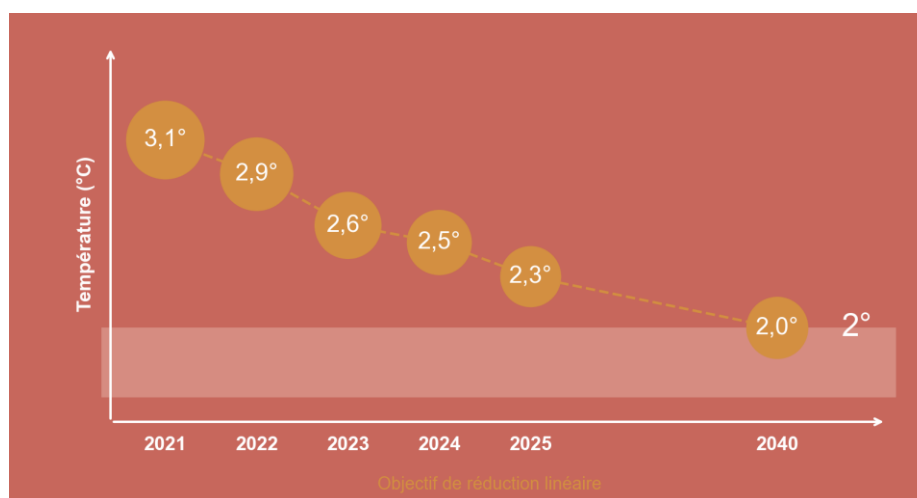
**Empreinte carbone (tCO<sub>2</sub>e/m€ Entreprise Value) par stratégie en 2025. Les valeurs ont été extrapolées pour les entreprises n'ayant pas reporté leurs émissions.**

Eiffel s'engage à suivre, pour chaque stratégie, une trajectoire en température compatible avec les Accords de Paris. L'objectif de toutes les stratégies est d'être aligné à une trajectoire **2°C en 2040**. Notre stratégie d'infrastructures vertes, par nature déjà alignée à 1,5°C a pour objectif de maintenir cette température à horizons 2030 et 2040.

Sur la base de la méthodologie existante CIA (Carbon Impact Analytics) destinée aux acteurs cotés et de la méthodologie codéveloppée avec Carbon4 Finance sur la partie non cotée (détaillée plus loin), nous avons évalué la température des différentes stratégies et proposé une trajectoire de réduction linéaire jusqu'en 2040, sur la base de la mesure 2021, avec des objectifs intermédiaires en 2030 pour chaque stratégie.

| TEMPÉRATURE<br>DES PORTEFEUILLES | T°C<br>2021 | T°C<br>2022 | T°C<br>2023 | T°C<br>2024 | T°C<br>2025 | OBJECTIF<br>T°C 2030 | OBJECTIF<br>T°C 2040 |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------------|----------------------|
| DETTE PRIVÉE                     | 3,70        | 3,19        | 2,97        | 2,92        | 2,96        | 2,89                 | 2,00                 |
| INFRASTRUCTURES<br>VERTES        | 1,50        | 1,50        | 1,50        | 1,50        | 1,50        | 1,50                 | 1,50                 |
| PRIVATE EQUITY                   | 3,50        | 3,54        | 2,50        | 2,24        | 2,27        | 2,79                 | 2,00                 |
| CRÉDIT ET<br>ACTIONS COTÉS       | 3,10        | 3,08        | 2,73        | 2,72        | 2,17        | 2,58                 | 2,00                 |

### Mesure de la température des différentes stratégies et objectifs en 2030 et 2040



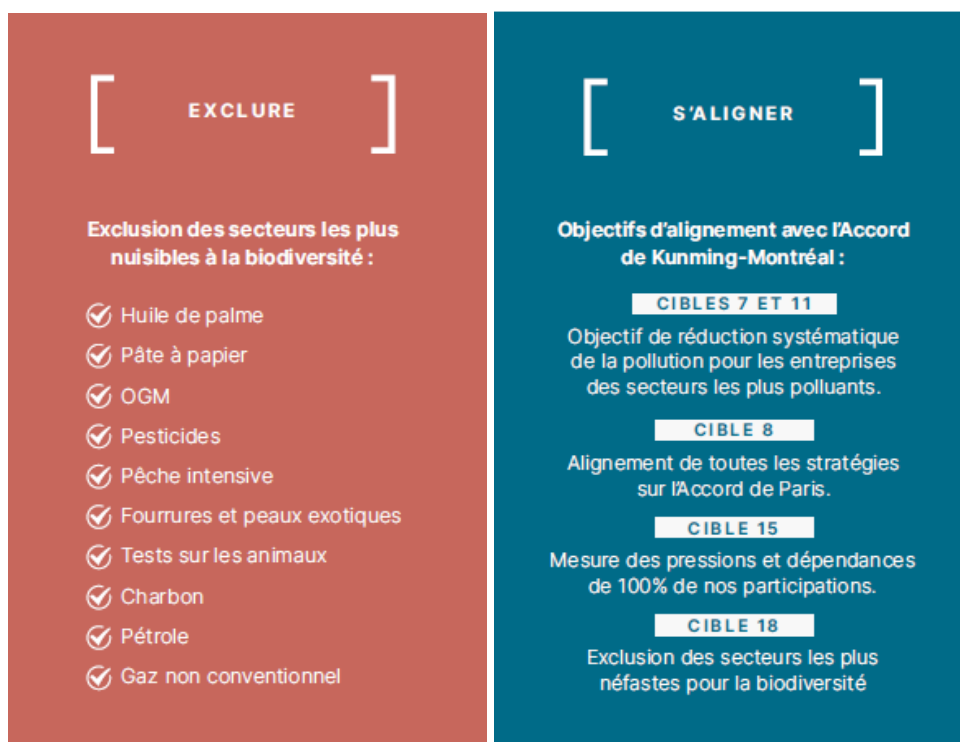
### Trajectoire de réduction en température d'Eiffel Investment Group

L'ensemble de ces indicateurs sont mesurés annuellement. Leur suivi permet d'ajuster les objectifs de réduction que nous fixons avec nos émetteurs, via par exemple la mise en place de Covenants d'Impact® ambitieux pour notre stratégie de dette privée. Au 31 décembre 2025, 89 Covenants d'Impact® ont été déployés depuis 2019 sur des mesures relatives à la lutte contre le changement climatique, de nouveaux covenants ayant été mis en place spécifiquement sur des engagements d'alignement.

**G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants**

#### 1. Politique biodiversité d'Eiffel

Eiffel a adopté une politique biodiversité alignée sur les Accords de Kunming-Montréal de la COP15, reconnaissant l'urgence de la crise écologique actuelle. Avec un déclin de 69% des populations de vertébrés en 50 ans et 75% des écosystèmes terrestres altérés par les activités humaines, la société intègre les quatre grands objectifs du cadre mondial pour la biodiversité dans ses stratégies d'investissement.



### Engagement d'Eiffel en faveur de la biodiversité

#### Cible 7 et 11 : Réduction systématique de la pollution

Eiffel s'engage à réduire significativement les rejets, émissions et autres formes de pollution des entreprises de son portefeuille. Eiffel cible prioritairement les secteurs présentant les impacts les plus significatifs identifiés selon les directives TNFD : énergies fossiles (pétrole & gaz), chimie, métaux et minerais diversifiés, industries papetières et exploitation du bois, et automobile. Pour les participations non cotées, l'analyse porte sur des indicateurs clés comme les tonnes de rejets dans l'eau, les déchets dangereux, les plastiques jetés et les surfaces polluées. Des mesures d'atténuation sont mises en place lorsque ces indicateurs sont particulièrement élevés, accompagnées de covenants d'impact ou de business plans d'impact avec trajectoires mesurées annuellement.

#### Cible 8 : Alignement avec l'Accord de Paris

Cette cible intègre les objectifs climatiques dans les stratégies d'investissement, visant une limitation de température à 2°C sur l'ensemble des portefeuilles d'ici 2040, avec un objectif renforcé à 1,5°C pour les portefeuilles de transition énergétique. La température des portefeuilles est calculée via la méthodologie CIA (Carbon Impact Analytics) développée par Carbon4 Finance, étendue aux actifs privés. L'alignement implique une réduction progressive des émissions de GES des entreprises investies selon des trajectoires de décarbonation validées.

#### Cible 15 : Mesure des pressions et dépendances

Eiffel évalue systématiquement les impacts et dépendances biodiversité de toutes les entreprises du portefeuille. Pour les participations non cotées, l'outil AXA Climate permet une approche détaillée, notamment dans les infrastructures où les due diligences identifient les risques d'atteinte à la biodiversité. Pour les participations cotées, la base ENCORE identifie les interactions critiques entre secteurs économiques et nature, permettant de repérer les entreprises les plus exposées aux risques liés aux services écosystémiques (pollinisation, qualité des sols, ressources en eau).

#### Cible 18 : Exclusion des secteurs néfastes

La politique d'exclusion stricte couvre plusieurs activités destructrices pour la biodiversité : exclusion totale du charbon thermique dès 2025, des activités d'exploration et extraction pétrolière et gazière conventionnelles et non conventionnelles, production d'huile de palme (seuil 25% du CA), pesticides chimiques (seuil 10% du CA), production d'OGM, et méthodes de pêche destructrices. Une vigilance renforcée s'applique aux entreprises agricoles utilisant des OGM ou produits agrochimiques, ainsi qu'à la pâte à papier, nécessitant des due diligences approfondies.

Avec ces actions, nous souhaitons non seulement contribuer à la préservation de la biodiversité, mais aussi montrer qu'il est possible de concilier performance financière et impact environnemental positif. Dans cette perspective, nous avons rejoint, à l'occasion de la COP 16, l'initiative *Finance for Biodiversity Foundation*, regroupant les acteurs financiers souhaitent s'engager dans cette démarche. Nous souhaitons être impliqués dans le partage des bonnes pratiques de place pour faire avancer le sujet, dans une démarche d'amélioration continue.

## 2. Mesures et respect des objectifs

Pour améliorer d'avantage notre analyse des risques climatiques et de biodiversité, Eiffel a intégré Altitude, un outil développé par AXA Climate. Altitude utilise des approches scientifiques pour identifier les risques climatiques et liés à la biodiversité afin de fournir des conseils pratiques pour les atténuer en phase de due diligence et suivi de portefeuille.

Cet outil permet d'évaluer :

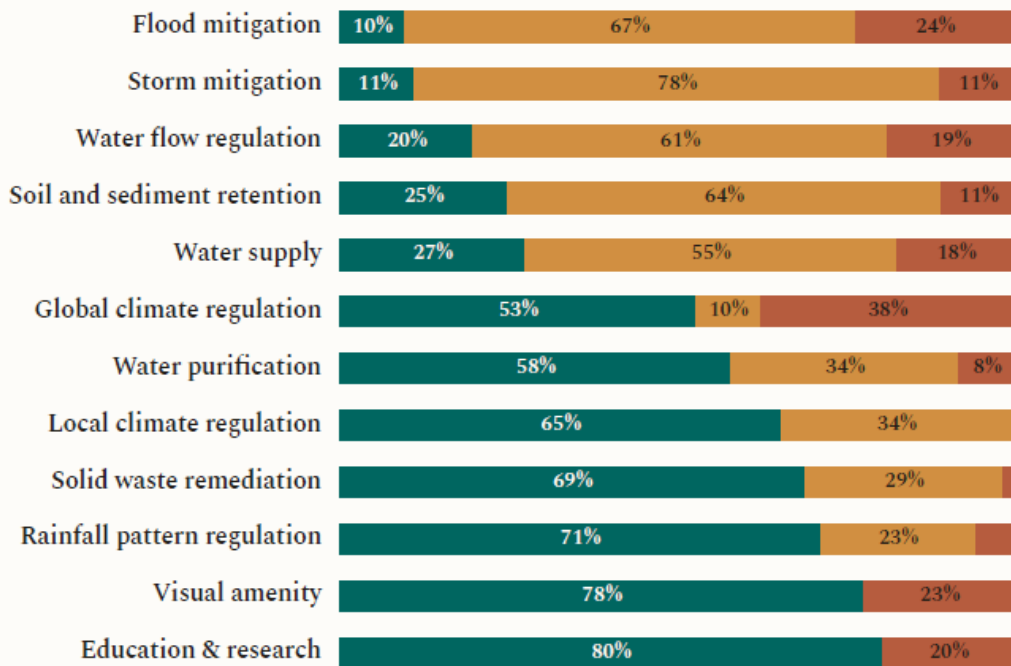
- Les **pressions sur la biodiversité**,
- Les **dépendances aux services écosystémiques**,
- Le **MSA/km<sup>2</sup>**,
- Le **nombre d'espèces menacées**,
- La **proximité aux zones protégées et aux espèces menacées**.

Les activités économiques exercent des pressions sur la biodiversité. Nous mesurons cette pression grâce à l'indicateur MSA.km<sup>2</sup> ainsi que la proximité des sites aux zones protégées et espèces menacées. Dans le cas où les pressions exercées peuvent entraîner un risque, un dialogue est engagé avec la contrepartie. Les entreprises sont également dépendantes des services écosystémiques qui permettent à leur activité de perdurer, notamment l'accès aux ressources naturelles et un climat favorable au développement de leur activité.



## TOP ECOSYSTEM-SERVICE DEPENDENCIES: SHARE OF AUM BY DEPENDENCY LEVEL

Top 12 of 22 services screened · ranked by high + medium dependency



● Low ● Medium ● High

Source: Altitude, nature-related dependency analysis (ENCORE / TNFD) · 22 ecosystem services screened.

## Dépendances aux services écosystémiques

## Pressures on biodiversity

In line with **TNFD recommendations**, Altitude (AXA Climate) and Global Biodiversity Score methodologies, we assess how each portfolio company impacts nature through various pressure drivers and quantify its biodiversity footprint in MSA.km<sup>2</sup>.

### FINANCED BIODIVERSITY FOOTPRINT

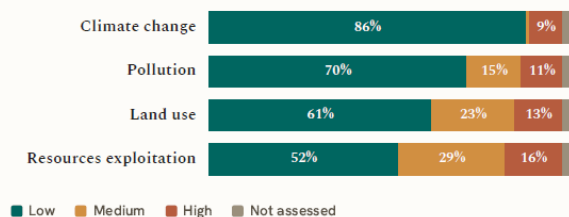
Total MSA.km<sup>2</sup> across the portfolio (static impact)

**11,725** MSA.km<sup>2</sup> of natural habitat-equivalent, the static biodiversity impact financed by the portfolio

≈ the Île-de-France region: 98% of the 12,012 km<sup>2</sup> Paris region, nearly an entire French region.

### PORTFOLIO EXPOSURE BY PRESSURE

Share of AUM by risk level · TNFD nature pressures



■ Low ■ Medium ■ High ■ Not assessed

Source: Altitude, nature-related impact analysis · Static financed biodiversity footprint summed across portfolio companies · MSA = Mean Species Abundance.

Our biodiversity policy, structured around three pillars (Exclude, Measure, Align), translates this commitment into concrete actions: sector exclusions, **Impact Covenants®** embedded in our financing instruments, integration of life cycle assessments into the Eiffel Pack, alignment with the **Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework**, and participation in the Finance for Biodiversity Pledge.

### OUR BIODIVERSITY POLICY

Eiffel's commitment: three pillars of action

#### EXCLUDE

Palm oil, pulp, GMOs, pesticides · intensive fishing, exotic furs, animal testing · coal, oil, unconventional gas.

#### MEASURE

Pressures & dependencies via Altitude (AXA Climate) / GBS (MSA.km<sup>2</sup>) · life cycle assessments integrated into the Eiffel Pack · proximity to protected zones and species (Altitude).

#### ALIGN

Alignment objectives with the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework

**Targets 7 & 11:** systematic pollution reduction objectives for companies operating in the most polluting sectors.

**Target 8:** alignment of all corporate strategies with the Paris Agreement.

**Target 15:** assessment of nature-related pressures and dependencies across 100% of our portfolio companies.

**Target 18:** exclusion of sectors with the most detrimental impacts on biodiversity.

## Empreinte de la biodiversité au 31/12/2025 sur l'ensemble des portefeuilles

Les activités économiques reposent largement sur les services écosystémiques. Les infrastructures nécessaires à la transition énergétique, telles que les panneaux solaires et les éoliennes, dépendent particulièrement de l'eau. Elles requièrent également la régulation du climat, la protection contre les inondations et les tempêtes, la stabilisation des sols, le contrôle de l'érosion, ainsi que des mécanismes de tampon et d'atténuation des flux de masse.

Pour les entreprises, ces dépendances varient selon les régions et les secteurs d'activité. Par exemple, les entreprises du secteur de la production alimentaire et de l'industrie pharmaceutique ont un besoin crucial en eau et en matériaux génétiques. Quant aux hôteliers et restaurateurs, ils dépendent non seulement de l'eau, mais aussi de la régulation climatique, de la protection contre les inondations et les tempêtes, ainsi que des fibres et autres matériaux naturels.

#### **H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité**

Eiffel s'est engagé à suivre les recommandations de la TCFD pour analyser les risques climatiques. Cela permet de clore la boucle de l'impact et de répondre au principe de double matérialité. Eiffel a également publié sa politique de gestion des risques de durabilité, mise à jour en janvier 2023, et disponible sur le site internet de la société de gestion.

Afin de mieux appréhender les risques ESG, nous avons ainsi mis à disposition des équipes d'investissement une grille de matérialité permettant de mettre en avant, en fonction du secteur d'activité de l'entreprise, les principaux sujets ESG. Cette grille est construite sur la base d'informations publiques : SASB, SBTN, Encore, CDP.

#### **Risques de transition :**

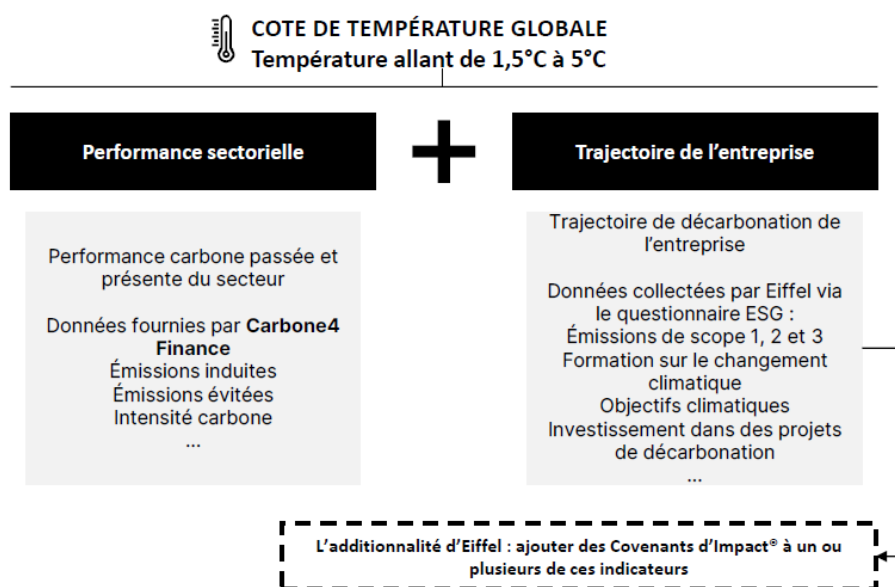
Les risques de transition (marché, technologie, réglementation, réputation) sont évalués grâce à la méthodologie CIA (Carbon Impact Analytics) développée par Carbon4 Finance. Le score en température, couplé aux indicateurs sous-jacents, permet de mesurer l'alignement d'une entreprise avec une trajectoire carbone, et mesurer ainsi son écart à un scénario 2°C.

| TEMPÉRATURE DES PORTEFEUILLES | T°C 2021 | T°C 2022 | T°C 2023 | T°C 2024 | T°C 2025 | OBJECTIF T°C 2030 | OBJECTIF T°C 2040 |
|-------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|-------------------|-------------------|
| DETTE PRIVÉE                  | 3,70     | 3,19     | 2,97     | 2,92     | 2,96     | 2,89              | 2,00              |
| INFRASTRUCTURES VERTES        | 1,50     | 1,50     | 1,50     | 1,50     | 1,50     | 1,50              | 1,50              |
| PRIVATE EQUITY                | 3,50     | 3,54     | 2,50     | 2,24     | 2,27     | 2,79              | 2,00              |
| CRÉDIT ET ACTIONS COTÉS       | 3,10     | 3,08     | 2,73     | 2,72     | 2,17     | 2,58              | 2,00              |

#### **Score de température par stratégie en 2021, 2022, 2023, 2024, 2025 et objectifs 2030 et 2040**

Déjà existante sur les actifs cotés, nous nous sommes associés à Carbon4 Finance pour décliner cette méthodologie d'évaluation des risques de transition et mesure de température aux actifs privés. Basée sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs spécifiques aux PME et ETI non cotées, cette méthodologie a été présentée le 30 mai 2023 en présence de Jean-Marc Jancovici dans nos locaux.

Un pilote a été réalisé sur une des sociétés en portefeuille, pour laquelle la mise en place d'un Covenant d'Impact® sur la réduction des émissions a permis d'abaisser matériellement sa température par rapport au benchmark sectoriel utilisé jusqu'alors. Cela nous a encouragés à poursuivre nos efforts dans la mise en place de Covenants d'Impact® ambitieux, et à accompagner des sociétés de petite et moyenne taille dans leur transition, grâce notamment à notre Pack Eiffel. Cette nouvelle méthodologie de température a depuis été déployée sur l'ensemble de nos fonds.



### Méthodologie Carbon Impact Analytics

#### Risques physiques :

Nous nous sommes ainsi équipés fin 2022 de la plateforme Altitude développée par Axa Climate, permettant de simuler 21 aléas climatiques selon 3 scénarios du GIEC avec des projections en 2030, 2040 et 2050. Nous évaluons ainsi l'exposition des sites à enjeu de tous les investissements privés aux aléas climatiques. La plateforme permet d'évaluer les impacts potentiel en fonction de la nature des sites et préconise des mesures d'adaptation à mettre en œuvre. L'ensemble de ces éléments permet d'initier un dialogue avec les entreprises concernées par des risques climatiques identifiées, et de prioriser une démarche d'adaptation.

La Perte Annuelle Moyenne (PAM) est un indicateur développé par AXA Climate qui permet de quantifier financièrement le coût de non-adaptation au changement climatique. Elle représente l'impact financier attendu des événements climatiques au cours d'une année, en combinant la probabilité que ces événements se produisent avec les coûts potentiels des dommages qu'ils pourraient causer. Les solutions d'adaptation discutées dès la phase de due diligence permettent d'atténuer les pertes et dommages provoqués par les aléas climatiques critiques.

| ALÉA CLIMATIQUE                   | EXEMPLE D'IMPACT                                       |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Changement de température moyenne | Besoins en climatisation croissants                    |
| Chaleur extrême                   | Interruption du travail en extérieur                   |
| Froid extrême                     | Gel des récoltes                                       |
| Feux de végétation                | Endommagement d'équipements                            |
| Cyclones                          | Destruction d'équipements                              |
| Tempêtes                          | Endommagement d'équipements                            |
| Modification des précipitations   | Diminution de la production agricole                   |
| Stress hydrique                   | Interruption de production d'hydrogène par électrolyse |
| Elévation du niveau de la mer     | Inondations                                            |
| Sécheresse                        | Interruption de l'activité à cause d'arrêts sécheresse |
| Précipitations extrêmes           | Inondations                                            |
| Inondation                        | Endommagement d'équipements                            |
| Erosion des sols                  | Dégradation de bâtiments                               |
| Glissement de terrain             | Dégradation de bâtiments                               |
| Tremblement de terre              | Bâtiments hors service                                 |
| Affaissement de terrain           | Dégradation de bâtiments                               |
| Changement des régimes des vents  | Production éolienne                                    |

### Exemples d'aléas climatiques évalués par la plateforme Altitude

# Climate physical risk assessment

We systematically assess climate physical risks of every private counterparty, based on the GPS coordinates of their operating sites, across three IPCC scenarios (SSP1-2.6, SSP2-4.5, SSP5-8.5) over 2030, 2040 and 2050 horizons, using the Altitude tool. These insights drive engagement dialogue and tailored adaptation measures with portfolio companies.

2,600

Sites analysed worldwide across our portfolio companies

1.12%

Aggregated AAL: property damage + business interruption

0.60%

Property damage

0.52%

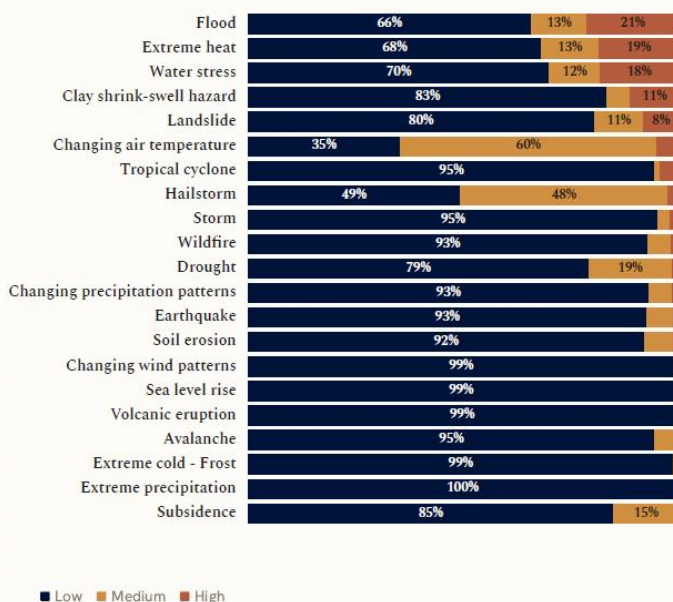
Business interruption

AUM-weighted - SSP2-4.5, 2050 horizon



## SITE EXPOSURE BY CLIMATE HAZARD: SHARE OF SITES BY RISK LEVEL

SSP2-4.5, 2050 - 21 hazards screened - ranked by high exposure



■ Low ■ Medium ■ High

Source: Altitude, climate physical risk analysis - central scenario displayed: SSP2-4.5 (RCP 4.5), 2050 horizon - AUM-weighted aggregations.

Les risques de transition sont réévalués tous les ans, alors que les risques physiques ne sont évalués qu'une seule fois, étant donné la faible évolution des indicateurs climatiques d'une année sur l'autre.

L'ensemble des risques sont évalués au regard de leur matérialité physique. Le chiffre financier n'est pas systématique mais peut être réalisé au cas par cas en dialoguant avec les entreprises concernées. Nous participons à des groupes de place (IC20 – Groupe infrastructures), un dialogue avec nos fournisseurs de données (dialogue sur l'intégration d'une courbe de dommages dans la plateforme de risques physiques) et des réflexions internes permettant de mieux quantifier financièrement l'impact de ces risques sur nos financements.

Le cadre de gestion des risques est revu annuellement.

## I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Nos fonds Article 9 représentent **64% de nos encours** éligibles à la classification SFDR.

| Fonds                               | SFDR |
|-------------------------------------|------|
| Assureurs Actions Europe Long Terme | 8    |
| Direct Unitranche                   | 8    |
| Eiffel Croissance Directe 2         | 8    |
| Eiffel High Yield Low Carbon        | 8    |
| Eiffel Impact Debt                  | 8    |
| Eiffel Private Credit               | 8    |
| Eiffel Rendement 2028               | 8    |
| Eiffel Rendement 2030               | 8    |

|                                              |   |
|----------------------------------------------|---|
| Harmonie Mutuelle Emploi France              | 8 |
| Harmonie Mutuelle Emploi France              | 8 |
| Nov Santé Dette Privée                       | 8 |
| Nova Europe                                  | 8 |
| Allianz Transition Energétique               | 9 |
| EIFFEL BENELUX PRIVATE DEBT FUND (VLK)       | 9 |
| Eiffel Energy Transition                     | 9 |
| Eiffel Energy Transition 2                   | 9 |
| Eiffel Energy Transition 3                   | 9 |
| EIFFEL ENERGY TRANSITION FUND III - E S.L.P. | 9 |
| Eiffel Essentiel                             | 9 |
| Eiffel Gaz Vert                              | 9 |
| Eiffel Impact Debt 2                         | 9 |
| Eiffel Impact Debt 3                         | 9 |
| Eiffel Impact Direct Lending                 | 9 |
| EIFFEL IMPACT INFRA DEBT (VLK)               | 9 |
| Eiffel Infrastructures Vertes                | 9 |
| Eiffel Transition Infrastructure             | 9 |
| Harmonie Facteurs de Santé (CORD)            | 9 |
| Harmonie Facteurs de Santé (VC)              | 9 |
| Ile de France Décarbonation                  | 9 |
| IRCANTEC INFRASTRUCTURES TEE EIFFEL          | 9 |
| Maif Dette à Impact                          | 9 |
| Maif Dette Transition Sociale                | 9 |
| MAIF Rendement Vert                          | 9 |

### Liste des fonds classifiés Article 8 et Article 9

## II. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

### J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Eiffel Investment Group (549300PBLPGO5HHRXL63) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité d'Eiffel. La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

### K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés            |                      |                                                                             |           |           |         |         |                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|---------|---------|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité                       |                      | Elément de mesure                                                           | 2025      | 2024      | 2023    | 2022    | Explication                                          | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante                                                                                                                                                         |
| Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement |                      |                                                                             |           |           |         |         |                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Emissions de gaz à effet de serre                                        | 1. Emissions de GES  | Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2                    | 212 354   | 112 428   | 59 089  | 34 229  | Le taux de couverture de cet indicateur est de 68 %. | Chaque entreprise nouvellement investie doit réaliser un bilan de GES dans l'année qui suit l'investissement. Nous accompagnons les entreprises en proposant de cofinancer le premier bilan GES via notre "Pack Eiffel".                         |
|                                                                          |                      | Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2                    | 55 579    | 48 916    | 39 510  | 11 173  | Le taux de couverture de cet indicateur est de 68 %. |                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                                          |                      | Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2                    | 2 615 529 | 1 687 196 | 603 969 | 457 910 | Le taux de couverture de cet indicateur est de 72 %. |                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                                          |                      | Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2                        | 2 736 292 | 1 858 017 | 702 568 | 503 312 | Le taux de couverture de cet indicateur est de 76 %. |                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                                          | 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis | 617       | 466       | 201     | 205     | Le taux de couverture de cet indicateur est de 76 %. | Notre stratégie d'infrastructures de transition énergétique investit par nature dans des actifs peu carbonés. Pour les stratégies multisectorielles, des plans d'action de réduction peuvent être mis en place, en cohérence avec notre objectif |



|  |                                                                                |                                                                                                                                                                                                      |        |        |        |        |                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |                                                                                |                                                                                                                                                                                                      |        |        |        |        |                                                       | d'alignement aux accords de Paris.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|  | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements             | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements                                                                                                                                      | 841    | 1 143  | 811    | 321    | Le taux de couverture de cet indicateur est de 74 %.  | Nous avons pris un engagement en température pour que toutes nos stratégies soient alignées sur une trajectoire 2°C en 2040. Pour atteindre cet objectif, plusieurs leviers d'action sont mis en place ; parmi lesquels la mise en place de Covenants d'Impact sur la réduction de l'intensité carbone de certaines entreprises.                         |
|  | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)                                                                                                     | 0,6%   | 0,5%   | 0,3%   | 1,1%   | Le taux de couverture de cet indicateur est de 100 %. | Notre politique d'exclusion nous permet d'avoir une exposition très faible aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles :<br>- sortie du charbon en 2025<br>- exclusion du pétrole<br>- exclusion du gaz non conventionnel (se référer à la politique d'exclusion disponible sur le site internet de la société pour plus de détails). |
|  | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable            | Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, | 51,19% | 45,76% | 45,18% | 55,49% | Le taux de couverture de cet indicateur est de 80 %.  | Eiffel est très actif dans le financement d'infrastructures renouvelables via sa stratégie de transition énergétique exclusivement dédiée à cela. Nous ambitionnons de continuer à                                                                                                                                                                       |

|  |                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                  |        |       |       |                                                                    |                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-------|-------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |                                                                                                                                                                                                                                                           | exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)                                                                                                                                                                                                    |        |       |       |                                                                    |                                                      | financer les infrastructures renouvelables ainsi que les développeurs d'ENR.                                                                                                                                                                                                                                                     |
|  |                                                                                                                                                                                                                                                           | Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) | 1,9%   | 0,9%  | 72,5% | Non calculé sur 2022 - nous avons dupliqué la donnée 2023 sur 2022 | Le taux de couverture de cet indicateur est de 81 %. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|  | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique<br><br><i>NB : Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique</i> | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique : secteur NACE A                                                                                      | 0,30   | 0,03  | 0,12  | 0,70                                                               | Le taux de couverture de cet indicateur est de 86 %. | Nous avons pris un engagement en température pour que toutes nos stratégies soient alignées sur une trajectoire 2°C en 2040. Pour atteindre cet objectif, plusieurs leviers d'action sont mis en place ; parmi lesquels la mise en place de Covenants d'Impact sur la réduction de l'intensité carbone de certaines entreprises. |
|  |                                                                                                                                                                                                                                                           | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique : secteur NACE B                                                                                      | 0,00   | 0,00  | 0,12  | 0,70                                                               | Le taux de couverture de cet indicateur est de 86 %. | NB : Les données 2023 et 2022 sont identiques sur chaque ligne car la donnée par Code NACE n'était pas disponible. Le détail est disponible depuis 2024.                                                                                                                                                                         |
|  |                                                                                                                                                                                                                                                           | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique : secteur NACE C                                                                                      | 119,87 | 21,04 | 0,12  | 0,70                                                               | Le taux de couverture de cet indicateur est de 84 %. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|  |                                                                                                                                                                                                                                                           | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements,                                                                                                                                            | 101,16 | 4,79  | 0,12  | 0,70                                                               | Le taux de couverture de cet indicateur est de 88 %. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

|              |                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                               |       |      |       |       |                                                      |                                                                                                                                                                                  |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------|-------|-------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|              |                                                                                                  | par secteur à fort impact climatique : secteur NACE D                                                                                                                                                                         |       |      |       |       |                                                      |                                                                                                                                                                                  |
|              |                                                                                                  | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique : secteur NACE E                                                   | 0,10  | 0,15 | 0,12  | 0,70  | Le taux de couverture de cet indicateur est de 84 %. |                                                                                                                                                                                  |
|              |                                                                                                  | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique : secteur NACE F                                                   | 7,84  | 3,43 | 0,12  | 0,70  | Le taux de couverture de cet indicateur est de 85 %. |                                                                                                                                                                                  |
|              |                                                                                                  | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique : secteur NACE G                                                   | 0,50  | 2,31 | 0,12  | 0,70  | Le taux de couverture de cet indicateur est de 81 %. |                                                                                                                                                                                  |
|              |                                                                                                  | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique : secteur NACE H                                                   | 2,06  | 0,44 | 0,12  | 0,70  | Le taux de couverture de cet indicateur est de 88 %. |                                                                                                                                                                                  |
|              |                                                                                                  | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique : secteur NACE L                                                   | 65,33 | 0,01 | 0,12  | 0,70  | Le taux de couverture de cet indicateur est de 85 %. |                                                                                                                                                                                  |
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative | 7,75% | 2,2% | 16,8% | 12,6% | Le taux de couverture de cet indicateur est de 83 %. | Pour améliorer d'avantage notre analyse des risques de biodiversité, Eiffel a intégré Altitude, un outil développé par AXA Climate. Altitude utilise des approches scientifiques |

|         |                                                         |                                                                                                                                                                    |      |      |      |        |                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|         |                                                         | sur ces zones<br>(exprimée en %)                                                                                                                                   |      |      |      |        |                                                                                                                                                                                      | pour identifier les risques liés à la biodiversité afin de fournir des conseils pratiques pour les atténuer en phase de due diligence et suivi de portefeuille.                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Eau     | 8. Rejets dans l'eau                                    | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée                               | 0,17 | 0,03 | 1,4  | 179,8  | Le taux de couverture de cet indicateur est de 78 %. Ce taux de couverture limité résulte de l'absence de reporting systématique de ces données par les entreprises du portefeuille. | Notre méthodologie de scoring biodiversité nous permet de mesurer l'impact des entreprises sur les systèmes hydriques. Nous partageons les bonnes pratiques avec les entreprises via notre "Pack Eiffel" sur ce sujet. Nous ambitionnons de continuer à financer des entreprises responsables dans leur gestion des rejets dans l'eau. La différence entre 2022 à aujourd'hui s'explique par la sortie d'une valeur des portefeuilles très exposées à ce KPI. |
| Déchets | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 4,69 | 7,63 | 7,65 | 156,26 | Le taux de couverture de cet indicateur est de 77 %. Ce taux de couverture limité résulte de l'absence de reporting systématique de ces données par les entreprises du portefeuille. | Notre outil d'analyse des risques liés à la biodiversité nous permet de mesurer l'impact des entreprises sur les écosystèmes. Nous partageons les bonnes pratiques avec les entreprises via notre "Pack Eiffel" sur ce sujet. Nous ambitionnons de continuer à financer des entreprises responsables dans leur gestion des déchets dangereux et                                                                                                               |

|                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |        |        |        |        |                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |        |        |        |        |                                                                                                                                                                                      | radioactifs. La différence entre 2022 à aujourd'hui s'explique par la sortie d'une valeur des portefeuilles très exposées à ce KPI.                                                                                                                                                                                               |
| <b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b> |                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |        |        |        |        |                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Les questions sociales et de personnel                                                                                                                     | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales                                                                                      | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)                                                                                                                             | 0%     | 0%     | 0%     | 0%     | Le taux de couverture de cet indicateur est de 100 %.                                                                                                                                | Notre politique d'exclusion implique de ne pas investir dans les entreprises menant leurs activités en violation du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales.                                                                                               |
|                                                                                                                                                            | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %) | 60,56% | 56,82% | 50,45% | 77,43% | Le taux de couverture de cet indicateur est de 81 %. Ce taux de couverture limité résulte de l'absence de reporting systématique de ces données par les entreprises du portefeuille. | Notre procédure d'investissement exige d'évaluer le niveau de conformité des processus et mécanismes mis en place pour surveiller le respect des conventions internationales par les entreprises. Nous utilisons la politique de vote et/ou l'engagement comme escalade sur les entreprises aux pratiques sociales controversées. |
|                                                                                                                                                            | 12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé                                                                                                                                                                    | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)                                                                                                                                                                              | 1,99   | 1,71   | 1,53   | 1,57   | Le taux de couverture de cet indicateur est de 59 %. Ce taux de couverture limité résulte de l'absence de reporting systématique de ces données par les entreprises                  | Notre procédure d'investissement exige d'évaluer cet écart préalablement à tout investissement. Nous utilisons la politique de vote et/ou l'engagement comme escalade sur les entreprises aux pratiques                                                                                                                           |

|  |                                                                                                                              |                                                                                                                              |       |       |       |       |                                                       |                                                                                                                                                                                                                                 |
|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |                                                                                                                              |                                                                                                                              |       |       |       |       | du portefeuille.                                      | sociales controversées.                                                                                                                                                                                                         |
|  | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance                                                                                | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 23,55 | 21,52 | 18,84 | 23,39 | Le taux de couverture de cet indicateur est de 68 %.  | Notre procédure d'investissement exige d'évaluer cet écart préalablement à tout investissement. Nous utilisons la politique de vote et/ou l'engagement comme escalade sur les entreprises aux pratiques sociales controversées. |
|  | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %) | 0,0%  | 0,0%  | 0,0%  | 0,0%  | Le taux de couverture de cet indicateur est de 100 %. | Notre politique d'exclusion implique de ne pas investir dans les entreprises impliquées dans les armes controversées.                                                                                                           |

| <b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement</b> |                                                                                                                                         |       |      |      |      |                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------|------|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques         | Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n° 1893/2006 (en %) | 4,84% | 1,2% | 5,1% | 2,5% | Le taux de couverture de cet indicateur est de 88 %. Ce taux de couverture limité résulte de l'absence de reporting systématique de ces données par les entreprises du portefeuille. | Notre politique d'exclusion nous permet d'avoir une exposition très faible aux sociétés actives dans ce secteur.<br><br>(se référer à la politique d'exclusion disponible sur le site internet de la société pour plus de détails).  |
| 2. Taux d'accidents                                                             | Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée                                                                      | 9,35  | 6,43 | 9,51 | 7,08 | Le taux de couverture de cet indicateur est de 62 %. Ce taux de couverture limité résulte de l'absence de reporting systématique de ces données par les entreprises                  | Notre procédure d'investissement exige d'évaluer cet indicateur préalablement à tout investissement. Nous utilisons la politique de vote et/ou l'engagement comme escalade sur les entreprises aux pratiques sociales controversées. |

|  |  |  |  |  |  |                  |  |
|--|--|--|--|--|--|------------------|--|
|  |  |  |  |  |  | du portefeuille. |  |
|--|--|--|--|--|--|------------------|--|

## **L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

Eiffel Investment Group a mis en place plusieurs politiques pour identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

### **Politique d'exclusion**

Eiffel s'engage à ne plus investir dans des entreprises liées aux énergies fossiles, de manière directe ou indirecte, d'ici 2025. Cela comprend l'exclusion progressive du charbon thermique de ses portefeuilles d'ici 2025. Eiffel a également mis en place une politique de vigilance pour les investissements liés à des entreprises impliquées dans certaines activités, comme l'élevage d'animaux à fourrure et/ou peaux exotiques pour la fabrication de vêtements, et les tests sur animaux.

### **Politique de gestion des controverses ESG**

Eiffel utilise des outils comme RepRisk et d'autres sources externes pour être alerté sur la survenance et la nature des controverses. Ces controverses peuvent inclure des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

### **Engagement proactif et réactif**

Eiffel priorise certaines thématiques pour maximiser leur impact, en fonction de la matérialité des thèmes ESG pour l'entreprise, l'importance des lignes dans leurs fonds, leur emprise au capital, et l'alignement avec leurs engagements en tant qu'investisseur responsable. Les équipes d'investissement sont en charge de la sélection des sociétés ainsi que des axes d'amélioration identifiés.

### **Procédure d'escalade**

Si le dialogue s'avère infructueux, Eiffel peut utiliser différents leviers comme l'exercice de ses droits d'actionnaire, une communication publique sur l'avancement du processus d'engagement, une collaboration avec d'autres investisseurs sous la forme d'un engagement collaboratif, et un impact sur la gestion allant du gel de la position au désinvestissement.

Ces politiques permettent à Eiffel d'identifier et de hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, et de prendre des mesures pour les atténuer. Les détails sont consignés dans notre note méthodologique d'investissement durable.

## **M. Politique d'engagement**

Notre politique d'engagement a été formalisée et est disponible publiquement. Nous en présentons les grands principes au point D du présent rapport. Pour plus de détails, Eiffel publie annuellement un rapport d'engagement et de vote. Le rapport 2025 est disponible sur le site internet de la société de gestion.



### **M.1. Références aux normes internationales**

Conformément à la politique d'exclusion sectorielle, Eiffel s'interdit d'investir au sein de sociétés coupables de violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Dans le cadre du suivi des controverses, les équipes d'investissement peuvent s'assurer en amont ainsi que tout au long de la période d'investissement du respect par les sociétés de ces principes.